



Point de depart du contrat avec un avocat

Par **jojodeneuveille**, le **30/01/2009** à **18:37**

Bonjour, dans le cadre d'un renouvellement de bail commercial, je me suis rapproché d'un avocat pour obtenir des conseils; il m'a demandé de lui envoyer mon bail, ce qui fut fait. A partir de ce moment et dans l'attente de son contact.....le temps a passé.....et mon propriétaire m'a en fait renouvelé le bail dans les conditions de l'indice. plusieurs mois ont passé et je reçois à ce jour, un recommandé AR m'invitant à lui régler pour provision de plus de 900 euros. ma question: est-ce à partir de quel moment je suis engagé auprès d'un avocat et de quelle façon il doit me le signifier? merci si possible d'une réponse rapide car il envisage des poursuites sans réponse sous huit jours c'est-à-dire le 5 février. Merci par avance